

PRIX TRILLE

5ème(P/ 6281), Classe 4 — 15/09/2024 15h20, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.600 meters, Corde à GAUCHE, Terrain COLLANT (4,4)

7.000 (3.500, 1.400, 1.050, 700, 350)

ARRIVEE OFFICIELLE: 10 Engagés. 1 Nul. 9 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 1.41.95 (Redk : 1. 3.71)

HANDICAP DE CATEGORIE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 52 k.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Réf. +080,+100

Décisions des commissaires

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 de grés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé le hongre LOI DU TALON à être accompagné en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires ont autorisé le hongre LOI DU TALION à être muni d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications l'entraîneur André THIBAUT, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté la jument MISS ES TRELLA au public non munie de ses oreilles, cette jument ayant été déclarée comme devant être munie lors de la déclaration des partants. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jeune jockey Arnaud DE LEPINE, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 5 sollicitations). A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Isidore BOUAZIZ, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 5 sollicitations). La jument ADHAMUY a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie	Éleveurs prop. elev.
1	LOI DU TALION H.PS. 4 A.	09	Par: SIDPOUR et TU T'LAISSES ALLER (HERNANDO)	(Corde:08)		MR THIERRY HAYOT	S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	54 kg (52 kg)	3.500	1.575	659	NNL	O. NEMORIN		
2	ADHAMUY F.PS. 4 A.	04	Par: BORN TO SEA et THAWRAAT (CAPE CROSS)	CTT (Corde:07)		MR JEAN-CHARLES DELASSE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	ARNAUD DE LEPINE	59 kg (58,5 kg)	1.400	630	263	ONN	LEMZAR SARL		
3	BINT HABISSETT F.PS. 5 A.	01	Par: TORONADO et HABISSETT (WOOTTON BASSETT)	7/4 (Corde:05)		MR VICTOR-FRANCIS FEVEREL	V. FEVEREL	971	CLEMENT CADEL	62,5 kg (62 kg)	1.050	472	197	NNL	HARAS DU GRAND COURGEON		
4	MISS ESTRELLA F.PS. 4 A.	02	Par: SIDPOUR et ESTRELLA DELNORTE (SLICKLY)	2.L (Corde:02)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	MATTHIAS LAURON	61,5 kg (61 kg)	700	315	131	ONN	MME LR. RUSTER		
5	DEVNA F.PS. 6 A.	07	Par: AMADEUS WOLF et DYKAM (DYLAN THOMAS)	3.5 (Corde:03)		MR BENOIT MAGDELEINE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	JEREMIE ONGODIN	54,5 kg (54 kg)	350	157	65	NNL	SUC. M. JARLAN		
6	BAKHARA F.PS. 5 A.	06	Par: MACHUCAMBO et BAROUDA (MY RISK)	4.L (Corde:01)		MR ANDRE JACOBY-KOALY	A. JACOBY-KOALY	971	FRANCK TORRALBA	56 kg (55,5 kg)				NNL	P. LAMY		

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie	Éleveurs prop. elev.
7	CAPITAINE DEUX H.P.S. 10 A.	08	Par: SIDPOUR et MAXI MAXA (SAND PROSPECTOR)	3/4 (Corde:06)		MR STEPHENSON HARRIS	S. HARRIS	971	MME SARAH AKARI-SOUIDANE	52,5 kg (53 kg)		NNN			G. ZIE		
8	POLYXO F.PS. 4 A.	03	Par: ZIZANY et QUEEN OF POLAND (HALLING)	3/4 (Corde:04)		MR BENOIT MAGDELEINE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	REMI CAMPOS (CHE)	59 kg (58,5 kg)		NNN			N. CAMPOS, JC. CAMPOS, RAY. CAMPOS		
9	JOHN STEED M.PS. 3 A.	05	Par: RECORDER et EXTRA CHARGE (SIYOUNI)	30L (Corde:09)		MR LAURENT SOLVAR	L. SOLVAR	971	GABRIEL BON	56,5 kg (56 kg)		ANL			HARAS DU MONT DIT MONT		